



**N° 116-2023 VSR**

## **ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Le Maire de La Ville de LONGWY**

**VU** les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de travaux de raccordement de la fibre optique, 6 rue de l'Abbé Friclot à Longwy, effectués par l'entreprise SOGETREL, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant le stationnement et la circulation dans la commune.

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Le mercredi 3 Mai 2023 entre 08 H et 12 H, l'entreprise SOGETREL est autorisée à stationner sur la chaussée afin de réaliser son intervention au droit des travaux.

**ARTICLE 2** : la circulation sera interdite rue de l'Abbé Friclot et la route sera barrée, à hauteur du croisement avec la rue de l'Hôtel de Ville. Une déviation sera mise en place vers la rue de l'Hôtel de Ville. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 3** : La signalisation nécessaire, le temps de la réalisation des travaux, sera à la charge de l'entreprise SOGETREL. Le service Voirie de la Ville de Longwy mettra deux barrières et un panneau de déviation à la disposition de l'entreprise, sur site.

**ARTICLE 4** : les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

**ARTICLE 5** : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6** : conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 3place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 7** : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**FAIT A LONGWY, LE 19 AVRIL 2023**  
**POUR LE MAIRE,**  
**L'ADJOINTE AUX TRAVAUX,**  
  
**Sylvie BALON**